



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Conformément à l'article 24§1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison que la demande suivante a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Administration de la gestion de l'eau) en date du 02 septembre 2024 en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/requérant :	Milestone Consulting Engineers pour le compte de Luxlait A.A.
Objet :	Réaménagement d'un nouvel ouvrage de sortie de la station d'épuration de Luxlait
Emplacement :	Bissen, Colmar-Berg
Communes :	Bissen, Colmar-Berg

Bissen, le 11 septembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal f.f.,

Jacques Diez



Le bourgmestre,



Administration
communale de Bissen

1, rue des Moulins
L-7784 Bissen
www.bissen.lu

T (+352) 83 50 03 - 1
F (+352) 83 50 03 - 588
E commune@bissen.lu